



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT

AVIS PUBLIC

RELATIF À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUS LES INTÉRESSÉS

Prenez avis qu'à la séance régulière du conseil municipal qui se tiendra le lundi 6 août 2018 à 19 h 30 au 1670, route 202, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

1500, ROUTE 202 (lot 6 198 075)

À la suite d'un arpentage de la propriété mentionnée, il est ressorti que le premier entrepôt est implanté à 3,35 mètres de ligne latérale ouest au lieu de 5 mètres tel qu'exigé à l'article 11.3.23 du Règlement de zonage #272.

En conséquence de ce qui précède, toute personne intéressée a le droit de se faire entendre par le conseil municipal, avant que ce dernier statue sur la présente demande.

DONNÉ À FRANKLIN CE 13 JUILLET 2018

François Gagnon
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, de même que sur le site internet de la Municipalité, ce vendredi 13 juillet 2018 entre 9 h 00 et 17 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 JUILLET 2018.

François Gagnon
Directeur général et secrétaire-trésorier